



€ / Pouvoir d'achat 2018 : Pourquoi baisse-t-il dès janvier ?

Baisse du traitement net dès le 1^{er} janvier 2018... Contrairement aux promesses de campagne d'Emmanuel Macron, le gouvernement baisse le pouvoir d'achat des policiers.

➔ **Hausse de la CSG.**

Le taux de CSG augmente de 1,7 point le 1^{er} janvier 2018.

➔ **Rétablissement du jour de carence**

Pour chaque arrêt de maladie, une retenue correspondant à un jour de salaire est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2018.

➔ **Gel du point d'indice.**

Le gouvernement a décidé un nouveau gel de la valeur du point d'indice pour 2017 et 2018. Heureusement, grâce au protocole PPCR signé par l'UNSA, le point d'indice a augmenté de 1,2% pour 2016.

➔ **Report d'un an du PPCR.**

Les mesures statutaires et indiciaires positives obtenues avec PPCR, prévues en 2018, sont reportées d'un an.

➔ **Hausse des cotisations retraite.**

Le taux de cotisation retraite des fonctionnaires passe de 10,29% à 10,56% au 1^{er} janvier 2018.

« Le gouvernement a fait le choix volontaire d'une baisse du pouvoir d'achat des policiers. L'UNSA Police, au regard de l'engagement professionnel et de l'investissement humain quotidien de tous les policiers, exige la reconnaissance de la Nation, avec l'ouverture de nouvelles négociations salariales. »

Philippe Capon
Secrétaire Général

UNSA Police, le langage de vérité !

